

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30383**

Intitulé

Coordonnateur des systèmes de sécurité incendie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Sécurité incendie IDF (SI.IDF)	Directeur Général

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230p Coordination de chantiers tous corps d'état, 344n Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (conception)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Coordonnateur (trice) des systèmes de Sécurité Incendie, aussi nommé(e), Coordinateur SSI, exerce seul une mission d'ingénierie concernant la validation et la conformité des systèmes de sécurité incendie installés dans les Etablissements ERP, IGH, ou de + de 50 personnes relevant de la législation du travail (Code du Travail...).

Ses domaines de Compétences sont décomposés en 4 blocs d'activités qui regroupent chacune une liste de tâches importantes pour la bonne réalisation de ses missions :

Bloc 1 :Conseils et études avant travaux : (en Phase de Conception)

Bloc 2 :Suivis des travaux : (Pendant la Phase Réalisation)

Bloc 3 : Réception et fin de travaux : (La Phase de Réception)

Bloc 4 : Prévention et sécurité

Le titulaire est capable de:

- C1. Planifier les projets de coordination lors de l'implantation d'une installation de détection,
- C2. Analyser les risques liés à l'établissement et à ses activités,
- C3. Préconiser le matériel adapté aux risques,
- C4. Etablir les échanges avec bureau prévention des sapeurs-pompiers,
- C5. Déterminer et implanter les zones de mise en sécurité sur plan,
- C6. Apporter un rôle de conseil et matière générale de sécurité (désenfumage, cloisonnement, électricité,...).
- C7. Assister et conseiller la Maîtrise d'œuvre,
- C8. Animer les réunions de chantiers en lien avec sa mission,
- C9. Etudier les plans d'architectes,
- C10. Etablir le tableau de corrélation des différents dispositifs actionnés en rapport avec le Zoning effectué en phase de conception,
- C11. Orchestrer la liaison entre les différents intervenants : Maitre d'œuvre, maitre d'ouvrage, bureaux d'études et de contrôles, ainsi qu'entre les entreprises intervenantes,
- C12. Répondre aux interrogations et questions techniques des différents installateurs.
- C13. Procéder aux essais réels et autocontrôles des installations,
- C14. Rédiger le dossier d'identité du SSI,
- C15. Rédiger le procès-verbal de réception des matériels,
- C16. Assister le maitre d'ouvrage durant la visite de réception de la commission de sécurité.
- C17. Rédiger une notice de sécurité,
- C18. Rédiger un plan de prévention,
- C19. Procéder à un audit complet des installations de sécurité,
- C20. Rédiger un rapport d'audit,
- C21. Proposer les solutions compensatoires aux problèmes liés à la sécurité,
- C22. Choisir les entreprises agréés et installateurs,
- C23. Veiller au respect des obligations réglementaires et législatives relatives à la sécurité des biens et des personnes.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Coordonnateur des systèmes de Sécurité Incendie, aussi nommé, Coordinateur SSI, exerce une mission d'ingénierie concernant la validation et la conformité des systèmes de sécurité incendie installés dans les Etablissements concernés :

Les ERP (Etablissements Recevant Du Public),

Les I.G.H. (Immeubles De Grande Hauteur),

Les établissements de plus de 50 personnes relevant de la législation du travail (Code du Travail)...).

Son intervention est rendue obligatoire par la réglementation en Sécurité Incendie et les normes matériels.

- Coordonnateur SSI

- Coordonnateur SSI

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

H1207 : Rédaction technique

H1101 : Assistance et support technique client

Réglementation d'activités :

- Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).
- Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique
- Normes françaises NFS 61-931, NFS 61-932, NFS 61-933, NFS 61-970, EN 54
- La Circulaire du 04 mars 2009 du Ministère de l'Intérieur

Extrait de la norme française NF S 61-932 § 12 :

Dossier d'identité du S.S.I.

Afin de permettre la réception du S.S.I. ainsi que son exploitation future, un dossier technique dénommé " Dossier d'Identité du S.S.I. " doit être ETABLI PAR LA PERSONNE CHARGÉE DE LA COORDINATION. Ce dossier doit comporter, au minimum, les informations suivantes :

- Zones de détection (ZD) avec identification des détecteurs et/ou des déclencheurs manuels (DM) correspondants ,
- Zones de mise en sécurité (ZS) avec identification des Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) ,
- Zones de diffusion d'alarme (ZA) avec identification des diffuseurs d'alarme sonore (DS) et/ou des blocs autonomes d'alarme sonore (BAAS) , ... Toute installation (y compris extension ou modification d'installation) doit faire l'objet d'une visite de réception en présence de l'utilisateur et des installateurs ou de leurs représentants désignés. Cette réception a pour but de contrôler la conformité du S.S.I. avec la présente norme et les spécifications figurant dans le Dossier d'Identité. La réception du S.S.I. doit faire l'objet d'un procès-verbal...

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Bloc 1 : Conseils et études avant travaux : (en Phase de Conception)

Bloc 2 : Suivis des travaux : (Pendant la Phase Réalisation)

Bloc 3 : Réception et fin de travaux : (La Phase de Réception)

Bloc 4 : Prévention et sécurité

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30383 - Conseils et études avant travaux : (en phase de conception)	<p>Compétences attestées : Planifier les projets de coordination lors de l'implantation d'une installation de détection, Analyser les risques liés à l'établissement et à ses activités, Préconiser le matériel adapté aux risques, Établir les échanges avec bureau prévention des sapeurs-pompiers, Déterminer et implanter les zones de mise en sécurité sur plan, Apporter un rôle de conseil et matière générale de sécurité (désenfumage, cloisonnement, électricité,...).</p> <p>Modalités d'évaluation : Étude et analyse de plans avec création de documents lors de la mise en place d'une situation professionnelle Temps de travail sur table : 120 min Une attestation sera délivrée suite à la validation de ce bloc d'activité</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30383 - Réception et fin de travaux : (La phase de réception)	<p>Compétences attestées : Procéder aux essais réels et autocontrôles des installations, Rédiger le dossier d'identité du SSI, Rédiger le procès-verbal de réception des matériels, Assister le maître d'ouvrage durant la visite de réception de la commission de sécurité.</p> <p>Modalités d'évaluation : Entretien oral devant le jury Temps de présentation : 20 à 25 min Une attestation sera délivrée suite à la validation de ce bloc d'activité</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30383 - Suivis des travaux : (Pendant la phase réalisation)	<p>Compétences attestées : Assister et conseiller la Maîtrise d'œuvre, Animer les réunions de chantiers en lien avec sa mission, Etudier et Lire les plans d'architectes, Etablir le tableau de corrélation des différents dispositifs actionnés en rapport avec le Zoning effectué en phase de conception, Orchestrer la liaison entre les différents intervenants : Maitre d'œuvre, maitre d'ouvrage, bureaux d'études et de contrôles, ainsi qu'entre les entreprise intervenantes, Répondre aux interrogations et questions techniques des différents installateurs.</p> <p>Modalités d'évaluation : Questionnaire à Choix Multiples de 40 questions Temps de réalisation : 40 min Une attestation sera délivrée suite à la validation de ce bloc d'activité</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30383 - Prévention et sécurité	<p>Compétences attestées : Rédiger une notice de sécurité, Rédiger un plan de prévention, Procéder à un audit complet des installations de sécurité, Rédiger un rapport d'audit, Proposer les solutions compensatoires aux problèmes liés à la sécurité, Choisir les entreprises agréés et installateurs, Veiller au respect des obligations règlementaires et législatives relatives à la sécurité des biens et des personnes.</p> <p>Modalités d'évaluation : Création de documents professionnels Temps de présentation : 15 à 20 Minutes Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes: 1 président : Qui est obligatoirement un(e) professionnel(le) en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction. + 2 Jurys (employeurs ou salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation. (Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme) - 1 Formateur spécialisé en Sécurité Incendie, (Exemple titulaire du MSSSI, autre que le Formateur de la session), - 1 à 2 Coordonnateurs SSI confirmés ayant minimum 2 années d'expérience dans leurs fonctions, - 1 à 2 Titulaires de la Certification de Chef de Service Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP3 à jour de leurs recyclages, ayant minimum 2 années d'expérience dans ce type de missions, - 1 à 2 représentants d'une société d'installations en Systèmes de Sécurité Incendie (DEF, ERIS, CHUBB...), ayant minimum 2 années d'expérience dans ce type de missions.</p>

En contrat d'apprentissage	X	<p>Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:</p> <p>1 président : Qui est obligatoirement un(e) professionnel(le) en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.</p> <p>+ 2 Jurys (employeurs ou salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.</p> <p>(Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Formateur spécialisé en Sécurité Incendie, (Exemple titulaire du MSSSI, autre que le Formateur de la session), - 1 à 2 Coordonnateurs SSI confirmés ayant minimum 2 années d'expérience dans leurs fonctions, - 1 à 2 Titulaires de la Certification de Chef de Service Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP3 à jour de leurs recyclages, ayant minimum 2 années d'expérience dans ce type de missions, - 1 à 2 représentants d'une société d'installations en Systèmes de Sécurité Incendie (DEF, ERIS, CHUBB...), ayant minimum 2 années d'expérience dans ce type de missions.
Après un parcours de formation continue	X	<p>Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:</p> <p>1 président : Qui est obligatoirement un(e) professionnel(le) en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.</p> <p>+ 2 Jurys (employeurs ou salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.</p> <p>(Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Formateur spécialisé en Sécurité Incendie, (Exemple titulaire du MSSSI, autre que le Formateur de la session), - 1 à 2 Coordonnateurs SSI confirmés ayant minimum 2 années d'expérience dans leurs fonctions, - 1 à 2 Titulaires de la Certification de Chef de Service Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP3 à jour de leurs recyclages, ayant minimum 2 années d'expérience dans ce type de missions, - 1 à 2 représentants d'une société d'installations en Systèmes de Sécurité Incendie (DEF, ERIS, CHUBB...), ayant minimum 2 années d'expérience dans ce type de missions.

En contrat de professionnalisation	X	<p>Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:</p> <p>1 président : Qui est obligatoirement un(e) professionnel(le) en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.</p> <p>+ 2 Jurys (employeurs ou salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.</p> <p>(Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)</p> <p>- 1 Formateur spécialisé en Sécurité Incendie, (Exemple titulaire du MSSSI, autre que le Formateur de la session),</p> <p>- 1 à 2 Coordonnateurs SSI confirmés ayant minimum 2 années d'expérience dans leurs fonctions,</p> <p>- 1 à 2 Titulaires de la Certification de Chef de Service Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP3 à jour de leurs recyclages, ayant minimum 2 années d'expérience dans ce type de missions,</p> <p>- 1 à 2 représentants d'une société d'installations en Systèmes de Sécurité Incendie (DEF, ERIS, CHUBB...), ayant minimum 2 années d'expérience dans ce type de missions.</p>
Par candidature individuelle	X	<p>Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:</p> <p>1 président : Qui est obligatoirement un(e) professionnel(le) en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.</p> <p>+ 2 Jurys (employeurs ou salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.</p> <p>(Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)</p> <p>- 1 Formateur spécialisé en Sécurité Incendie, (Exemple titulaire du MSSSI, autre que le Formateur de la session),</p> <p>- 1 à 2 Coordonnateurs SSI confirmés ayant minimum 2 années d'expérience dans leurs fonctions,</p> <p>- 1 à 2 Titulaires de la Certification de Chef de Service Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP3 à jour de leurs recyclages, ayant minimum 2 années d'expérience dans ce type de missions,</p> <p>- 1 à 2 représentants d'une société d'installations en Systèmes de Sécurité Incendie (DEF, ERIS, CHUBB...), ayant minimum 2 années d'expérience dans ce type de missions.</p>
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	<p>Le Jury sera composé au minimum de 4 personnes :</p> <p>1 président + 3 Jurys (employeurs ou salariés).</p> <p>Les modes de désignations du président de jury et des 3 autres jurys, se font de manières identiques aux autres cas d'examens hors VAE.</p>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coordonnateur (trice) des systèmes de sécurité

incendie «Coordination SSI»" avec effet au 21 novembre 2011, jusqu'au 29 novembre 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coordonnateur des systèmes de sécurité incendie" avec effet au 29 novembre 2017, jusqu'au 17 avril 2023.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environs 15 à 35 Stagiaires/an

<http://formation-securite-91.com/nos-titres-rncp/>

Autres sources d'information :

<http://formation-securite-91.com/nos-titres-rncp/>

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Lieu(x) de certification :

Sécurité incendie IDF (SI.IDF) : Île-de-France - Essonne (91) [EVRY]

SI.IDF

6 rue du Bois Sauvage

91000 EVRY

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : Coordonnateur (trice) des systèmes de sécurité incendie «Coordination SSI»